

Extrait au 28.12

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

82 229
Objet

CARREFOUR RN.150 Route
Express Intercommunale
Déclassement d'une partie
de la rue Jean Besson
dépendant du Domaine Public
Communal et Clt. du nouveau
tracé dans le Domaine
Public Communal

DATE DE CONVOCATION

DECEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE

10 DECEMBRE 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 25

1. JR 21

CONTRE

7 FRACTIONS 4

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

28. DEC. 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le dix sept décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD,
BOUDET, BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, BERLAND, BOISARD, BOULAN,
BROTREAU, CABAL, COLLE, DUFEIL, GUICHAOUA, MONTRON, NAULIN,
PAPEAU, PELLETIER, POUMAILLOUX, Mme TACQUET, M. TETARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. FABER
MAURELLET par M. DUFEIL

Absents : MM. POUGET, VIAUD

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour Route Express
Intercommunale - RN.150, le SIVOM de la presqu'île d'Arvert est
amené à modifier le tracé de la rue Jean Besson.

Conformément à l'arrêté de M. le Maire en date du 17 Novembre
1982, une enquête préalable au déclassement d'une partie de la
rue Jean Besson, dépendant du Domaine Public Communal et au classe-
ment du nouveau tracé dans le Domaine Public Communal, s'est
déroulée en Mairie du 19 Novembre au 13 Décembre 1982 inclus.

Suite aux observations consignées au registre d'enquête par
le public, d'une part, et aux réponses apportées aux observations
précitées, d'autre part, M. le Commissaire-Enquêteur a émis un
avis favorable au projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur

Vu le rapport de M. le Commissaire-Enquêteur assorti d'un
avis favorable,

Vu le plan des lieux,

Vu le projet d'aménagement du carrefour, établi par les Services
de la Direction Départementale de l'Equipement,

Vu la lettre de M. PIGEONNIER en date du 12 Novembre 1982
aux termes de laquelle il s'engage à exécuter les travaux d'aménage-
ment de la rue Jean Besson,

Considérant qu'après exécution des travaux par le SIVOM,
l'ancienne assiette de la rue Jean Besson ne sera plus d'utilité
pour la Collectivité,

DECIDE :

- de déclasser du Domaine Public Communal une partie de la rue Jean Besson (ancienne rue de la Robinière) sur une longueur approximative de 86 m. pour une largeur de 8m. soit une superficie d'environ 688 m², tel que figurant en rouge sur le plan ci-joint.
- de l'ouverture et du classement dans le Domaine Public Communal, après exécution des travaux par le SIVOM, dans le cadre de l'opération Route Express Intercommunale - RN.150, de la voie nouvelle qui sera réalisée sur une longueur approximative de 173 m. pour une largeur de 8m. soit une surface de 1.384 m² environ, tel que figurant en jaune au plan ci-joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MH. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]